

LA BANQUE DU CANADA

ON DEMANDE AU MINISTRE D'ORDONNER AU GOUVERNEUR DE
RABAISSE LE TAUX BANCAIRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, nous pouvons peut-être commencer maintenant puisque le ministre des Finances vient d'entrer à la Chambre. Au cours des six premiers mois de l'année on a pu observer différents signes de reprise économique. C'était dû pour une bonne part, mais non entièrement, au succès de nos exportations. Aujourd'hui, toujours selon certains indices, la reprise semble piétiner et la principale cause si on en croit le Conference Board, le C.D. Howe Institute et Statistique Canada, c'est que le taux d'intérêt réels se sont accrus de 300 p. 100 au cours de la même année. Fort de ses pouvoirs, le ministre voudrait-il ordonner au gouverneur de la Banque du Canada de rabaisser le taux bancaire?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je m'excuse d'être arrivé en retard cet après-midi; je n'ai pu me libérer avant.

Pour répondre à la question posée par le député, ce dernier offre une solution plutôt simpliste à un grave problème. Il sait fort bien que les taux d'intérêt réels au Canada sont de beaucoup inférieurs à ceux des États-Unis, si l'on compare le taux d'inflation aux États-Unis et les taux d'intérêt au Canada.

Depuis août 1981, nous sommes parvenus à réduire de 4.7 p. 100 l'écart entre les taux d'intérêt canadiens et américains. Et à l'heure actuelle, les taux d'intérêt réels au Canada sont moins élevés qu'aux États-Unis.

S'il était encore possible de les faire baisser davantage je n'hésiterais pas un instant à prendre toutes les mesures nécessaires pour en arriver là; si cela était possible sans susciter de difficultés encore plus sérieuses que celles que le député voudrait résoudre. Je lui rappelle toutefois que nous avons passablement bien réussi à réduire les taux d'intérêt au cours de l'an dernier. Et nous entendons bien continuer sur cette lancée. J'espère que les mesures anti-inflationnistes que nous avons prises ici de même que le redressement effectué aux États-Unis, nous permettront de réduire progressivement les taux d'intérêt au Canada.

● (1500)

ON DEMANDE AU MINISTRE D'AGIR

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je sais que le ministre aime l'exactitude des statistiques. Il reconnaîtra donc, j'en suis sûr, qu'au Canada les taux d'intérêt sont plus élevés qu'aux États-Unis de même que le taux officiel d'escompte, tandis que le taux d'intérêt réel est à peu près semblable. Étant donné qu'un taux d'intérêt inférieur favoriserait nos exportations de produits forestiers ainsi que la vente de toutes sortes d'autres produits d'exportation, en plus de stimuler les dépenses des consommateurs, ce qui créerait davantage d'emplois pour les Canadiens, le ministre des Finances peut-il exercer les pouvoirs qui lui sont conférés pour prendre les

Recours au Règlement—M. Nielsen

mesures économiques qui s'imposent et faire baisser les taux d'intérêt de la Banque du Canada?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, d'après les derniers renseignements que je possède, le taux préférentiel est actuellement de 11 p. 100 au Canada. Il est identique aux États-Unis. Deuxièmement, les taux pour les obligations à courte échéance, c'est-à-dire jusqu'à sept ans, sont à peu près semblables actuellement au Canada et aux États-Unis, alors que depuis deux ans, ils étaient nettement plus élevés chez nous qu'aux États-Unis.

Troisièmement, le taux d'inflation est malheureusement toujours plus élevé au Canada qu'aux États-Unis, si bien que les taux d'intérêt réels sont plus bas chez nous qu'aux États-Unis.

Pour en revenir à la question soulevée par le député, si je pensais qu'une simple directive du gouverneur de la Banque du Canada aurait des répercussions favorables sur l'économie canadienne, je n'hésiterais pas à recourir à une telle mesure. Néanmoins, je suis convaincu que la solution préconisée par le député produirait un effet contraire au but visé. Ce serait une décision tout à fait artificielle qui ne tiendrait pas compte de la conjoncture économique réelle et qui pourrait créer des problèmes encore plus graves. Je pense que la reprise économique a été excellente au Canada cette année et que nous aurons encore un taux de croissance élevé cette année et l'année prochaine.

M. le vice-président: Présentation de rapports des comités permanents et spéciaux.

M. Broadbent: Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire.

M. le vice-président: A l'ordre. La présidence a essayé de se montrer équitable, mais comme nous ne disposons pas d'une période de temps illimitée et qu'il est déjà plus de 3 heures, je regrette pour le député d'Oshawa, mais la présidence a essayé de lui donner satisfaction. Pour le moment, le ministre d'État au Commerce international désire faire, je crois, une déclaration à la Chambre.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. NIELSEN—L'ALLUSION AU TÉLEX FAITE PAR M. REGAN

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à propos de nos délibérations du vendredi 28 octobre et d'une question de Règlement soulevée par l'opposition en vue de me faire déposer un télex que notre haut-commissaire à la Barbade a adressé au ministère des Affaires extérieures et que j'avais en ma possession. Après avoir entendu les deux parties, M^{me} le Président a déclaré ceci:

Je pourrais peut-être entre-temps relire les «bleus» après avoir livré à la Chambre ma première impression sur ce qui s'est produit. Cela donnerait au ministre le temps de réfléchir à la teneur du document et de faire savoir à la Chambre s'il peut le publier sans nuire en rien à l'intérêt public.